



Coop de solidarité en  
protection de l'eau



## **Avantages du membre de soutien à la coopérative RAPPEL**

À mi-chemin de l'association et de l'entreprise, la coopérative bénéficie des avantages de ces deux types de gouvernance. D'une part, les membres s'associent par solidarité pour satisfaire leurs besoins économiques, sociaux et culturels communs. D'autre part, la propriété de la coopérative demeure aux membres qui assument alors une responsabilité d'entrepreneur tout en exerçant leur pouvoir de manière démocratique. La coopérative assure l'égalité des membres et l'équité dans le partage des résultats.

À la suite des règlements adoptés par les membres du RAPPEL, la coopérative RAPPEL renonce à la distribution de ristournes afin de rester apparenté à un organisme à but non lucratif (exemption d'impôt, admissibilité à des programmes d'aide financière, etc.). Cette décision est toutefois réversible.

Sachant que des individus, entreprises ou organismes partagent les mêmes valeurs quant à la protection de la qualité de l'eau, la coopérative RAPPEL désire offrir à ceux-ci la possibilité de devenir membre de soutien. Les avantages à être membre de soutien de la coopérative sont :

- Détenir le droit de vote
- Être représenté par deux sièges sur le conseil d'administration
- Ne pas être responsable des dettes de la coopérative
- Avoir des tarifs préférentiels sur les biens
- Avoir accès à des publications rédigées par RAPPEL-Coop

Détenir des parts sociales n'est pas un don. Le membre demeure propriétaire de ses parts. Ces dernières doivent être considérées comme un prêt sans intérêt, pouvant toutefois être perdu advenant la faillite de RAPPEL-Coop. Mais par ce geste, le membre appuie concrètement une organisation qui amène des solutions à la problématique environnementale de nos plans d'eau.



Coop de solidarité en  
protection de l'eau



## **RAPPEL-COOP DE SOLIDARITÉ EN PROTECTION DE L'EAU DEMANDE D'ADMISSION COMME MEMBRE DE SOUTIEN**

Je soussigné, \_\_\_\_\_, demande à être admis comme membre de soutien de **RAPPEL-Coop de solidarité en protection de l'eau**.

Je déclare avoir un intérêt économique, social ou culturel dans l'atteinte de l'objet de la coopérative.

Je m'engage à respecter les règlements de la coopérative.

### **Je souscris pour un nombre minimum de :**

- 5 parts sociales de qualification de dix dollars (10\$) chacune comme membre de soutien individuel, pour un montant de 50\$.
- 100 parts sociales de qualification de dix dollars (10\$) chacune comme membre de soutien corporatif, pour un montant de 1000\$.
- 20 parts sociales de qualification de dix dollars (10\$) chacune comme membre de soutien pour une société ou personne morale ayant une mission sociale, pour un montant de 200\$.

### **ET je souscris pour un nombre supplémentaire de :**

- \_\_\_\_\_ part(s) sociale(s) additionnelle(s) de dix dollars (10\$) chacune pour un montant de \_\_\_\_\_ \$.

Ces parts sont payables en un seul versement, au moment de l'admission comme membre.

Signé à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_.  
(ville) (date)

\_\_\_\_\_  
Signature

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

**Pour informations contacter le RAPPEL au numéro : 819-636-0092 - [rappel@rappel.qc.ca](mailto:rappel@rappel.qc.ca) - [www.rappel.qc.ca](http://www.rappel.qc.ca)**